

Demande d'habilitation d'un cahier de charge de CEC

Pour une période de 3 ans (2023-2026)

Université : de Sousse	Etablissement : Faculté de Médecine
Département : Sciences de Bases B	

1- Dénomination du CEC : **« Phytothérapie clinique »**

Rattachement du parcours :

Domaine de formation : Santé et plantes médicinales

Parcours (ou spécialité) : Phytothérapie

Date de démarrage de la formation : Novembre 2023

2. Coordinateurs : Professeur Bassem CHARFEDDINE

Professeure Agrégée Amira ZAIRI

Docteur Mejda SELMI

3. Public cible :

Les médecins (médecins généralistes, médecins spécialistes), les résidents, les pharmaciens, les nutritionnistes, les doctorants et PhD

4. Objectifs

Besoins :

- 1- Acquérir des compétences en phytothérapie
- 2- Acquérir une expertise dans la surveillance et la gestion des effets indésirables liés aux plantes médicinales.

Objectifs généraux :

1. Reconnaître les différents aspects de la phytothérapie clinique.
2. Identifier les préparations les plus adéquates par rapport à leurs objectifs thérapeutiques.
3. Evaluer la qualité des produits de phytothérapie sur le marché et la législation.
4. Entretenir des formations continues en phytothérapie grâce aux modules en lien avec l'actualité scientifique.

5. Aborder les aspects de sécurité d'utilisation de la phytothérapie, pour devenir conscients des limites d'utilisations des produits de phytothérapie et identifier la population à risque et les effets indésirables induits par les plantes.

5. Conditions d'admission

Sont appelés à s'inscrire tous les candidats titulaires d'au minimum un des diplômes suivants : Doctorat en médecine, diplôme de pharmacien, diplôme en sciences de la santé ou équivalent, PhD.

6. Capacités d'accueil

Nombre d'étudiants prévu : 30

7. Durée de la formation

Durée de la formation du CEC : 09 Mois

- **Répartition** : Annuelle
- **Volume horaire**: 120 heures dispensées en 5 modules (programme annexe1) d'une journée et demi par module.

8. Programme des enseignements

(Programme détaillé : Annexe 1)

Destinée au :

1. Professionnels de la santé particulièrement les médecins (médecins généralistes et médecins spécialistes)
2. Les pharmaciens
3. Les nutritionnistes
4. Les résidents en médecine et en pharmacie
5. Doctorants et PhD

INTRODUCTION GENERALE

Le domaine de la santé souffre d'un manque de connaissance généralisé en ce qui concerne la phytothérapie, y compris ses multiples possibilités, ses limites, ainsi que les risques de toxicité et d'interactions éventuelles. Néanmoins, les produits à base de plantes utilisés en phytothérapie, qu'ils prennent la forme de médicaments, de compléments alimentaires ou de produits cosmétiques, connaissent une popularité croissante.

Il est essentiel que les professionnels de la santé acquièrent une compréhension approfondie des bases scientifiques de la phytothérapie afin de conseiller au mieux leurs patients.

Ce certificat couvrira des sujets tels que les fondements de la phytothérapie, la réglementation qui l'encadre, les recommandations spécifiques pour différents systèmes du corps humain, l'évaluation du statut et de la qualité des produits phytothérapeutiques disponibles sur le marché, ainsi que des thèmes pertinents en lien avec les avancées scientifiques actuelles.

Le contenu de ce certificat sera ancré dans l'approche de la Médecine Basée sur les Preuves (Evidence Based Medicine) et sera conçu pour un public ayant une formation de base dans le domaine de la santé.

Module 1 – Introduction à la phytothérapie

1. Qu'est-ce qu'une phytothérapie ?
2. Les différents types de phytothérapie
3. Qu'est-ce qu'une plante médicinale ?

Module 2 – Les Principes de base de la phytothérapie

2.1. Les principes actifs des plantes

Ce chapitre abordera les éléments botaniques généraux, une description des molécules naturelles utilisées en médecine

2.2 Les moyens mis en œuvre pour isoler et identifier les molécules naturelles

Ce chapitre abordera les moyens mis en œuvre pour isoler et identifier les molécules naturelles. Il s'agira également de discuter des différentes classes phytochimiques présentes dans les plantes.

2.3 Comment utiliser les plantes sous forme galénique ?

Ce chapitre a pour but de discuter des différents types de préparations des plantes sous forme galénique et de faire le lien avec les disponibles sur le marché (poudre, extrait liquide, extrait sec...). Il donnera les bases nécessaires à la bonne compréhension des modules ultérieurs.

De plus, les informations dispensées permettront déjà au participant de disposer des outils nécessaires afin d'avoir un esprit critique quant aux différentes préparations disponibles.

2.4 Les cures de phytothérapie

Discuter des différentes phases d'action en phytothérapie

Module 3 - Aspect réglementaire et assurance qualité

Ce module abordera les aspects réglementaires liés aux plantes médicinales. La différence entre les phytomédicaments, les compléments alimentaires, les dispositifs médicaux, les préparations magistrales et officinales, ainsi que la réglementation qui leur est associée seront abordés. Ce module permettra de connaître la réglementation des produits de phytothérapie

Module 4 - Séminaires et ateliers thématiques axés sur l'approche de la phytothérapie par pathologie, basée sur l'Evidence Based Medicine : l'actualité scientifique / les courants

Ce module abordera les produits de phytothérapie, permettra aux intervenants de connaître et comprendre le fonctionnement du corps humain et de ses principaux systèmes et apprendre à combiner la phytothérapie avec des traitements classiques les plus courants dans le monde et aussi faire un lien avec l'actualité scientifique de discuter des plantes et phytomédicaments ayant démontré des preuves d'efficacité clinique concernant les pathologies abordées pour chaque système. Il sera ici question d'analyser ces études, de les mettre en corrélation avec des ordonnances de phytothérapie et d'approfondir les conseils.

Module 5 - La sécurité d'utilisation de la phytothérapie et les populations à risque

Ce module abordera les aspects de sécurité d'utilisation de la phytothérapie, au travers de différents séminaires (aromathérapie et toxicité, phytothérapie et interaction médicamenteuse, précaution dans la sphère de la périnatalité et de la petite enfance...).

Stratégie d'enseignement

- Les **modules 1 et 2** seront dispensés sous forme de références PDF envoyées/mises en ligne pour les participants. Ils seront complétés par la visite d'un jardin botanique (module 1) et d'un laboratoire équipé de moyens permettant d'isoler et d'identifier les molécules d'extraction et une industrie pharmaceutique (module 2).
- Le **module 3** sera dispensé sous forme de cours magistral et sous forme d'enseignement/ apprentissage interactif (présentations, discussions, échanges, partage d'expériences, travail en équipe), où les expériences de chacun pourraient être discutées. Un des cours sera également l'occasion de discuter avec les étudiants d'ordonnance de phytothérapie (débat-échange). Un projet individuel sera également réalisé (portfolio) en lien avec la pratique de chaque étudiant.
- Le **modules 4** sera dispensés sous forme des séminaires ateliers. Les interactions entre participants seront fortement encouragées afin que chacun puisse enrichir sa pratique. La multidisciplinarité des étudiants sera ici une force, car la prise en charge d'un patient est multi-intervenante. Ces échanges seront possibles via la participation aux cours mais également en ligne sur le forum du cours.
- Le **modules 5** sera dispensé sous forme de cours magistral

Mode d'enseignement

Le mode d'enseignement est hybride. Les séances seront conduites en présentiel mais il sera également possible de suivre certaines parties en ligne, à distance. Les travaux personnels s'effectueront à distance avec un encadrement en ligne.

EVALUATION

- **Module 1** = QCM
- **Module 2** = QCM
- **Module 3** = QCM
- **Module 4** = QCM et Portfolio à présenter
- **Module 5** = QCM

9. Conditions d'obtention du certificat d'étude complémentaire:

Total d'absence (quota d'absence par unité de formation) : inférieur à 20% du volume horaire total

Validation :

- Moyenne : 10
- Crédits : 0
- Examen écrit final
- Un mémoire

Délai maximum d'obtention : 12 mois à partir de la date de fin de la formation

Avis et visas

L'avis du conseil scientifique de l'établissement doit se baser sur les critères de qualité, d'adaptabilité, et d'efficacité. Il doit favoriser l'exploitation optimale des ressources humaines et matérielles au niveau de l'établissement.

Approuvé

Non approuvée

Motifs du refus

.....

Date, signature et cachet du chef d'établissement

Intervenants au CEC « Phytothérapie clinique»

(Liste indicative non exhaustive)

- Professeur Bassem CHARFEDDINE, Département de Biochimie, Faculté de Médecine de Sousse.
- Professeur Mouhamed BEN DHIAB, Service médecine légale, CHU Farhat Hached, Sousse, Faculté de Médecine de Sousse
- Professeure Agrégée Amira ZAÏRI, Département de Biochimie, Faculté de Médecine de Sousse
- Docteur (PhD): Mejda SELMI, Faculté de Médecine de Sousse